ISSN 1662 – 4599

16 janvier 2012
12e année
Nº 2

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Renforcer l'alliance des Confédérés

Regrouper les forces intérieures européennes, comme ça s'est déroulé de façon exemplaire au Grütli

par René Roca, docteur ès lettres

Dans un article de *Horizons et débats* (12 décembre 2011, nº 49), *H.W. Gabriel* traite des nouvelles guerres en gestation et décrit en conclusion les «devoirs des Européens». «*L'évolution en politique de sécurité et en économie exige des décideurs politiques européens un changement de cap, afin de satisfaire aux intérêts de leurs populations. Une première mesure doit être d'unir les forces européennes comme cela s'est produit de manière exemplaire au Grütli*».

Pour la Suisse, le Grütli est plus que l'endroit mythique où en 1291 furent jeté les bases de la Confédération suisse. Si on lit aujourd'hui le Pacte fédéral, il apparaît clairement qu'il contient une dimension éthique, qui était et est déterminante pour notre pays et qui doit également être connu en Europe.

Le Grütli de 1291 comme fil conducteur

Le *Pacte fédéral de 1291* n'était pas une constitution qui aurait fait des cantons de Suisse centrale une nation. C'était plutôt une «prescription d'ordre public» qui constitua le fondement d'une *tradition éthique et d'une culture politique*, qui plus tard prépara la base décisive pour le développement de la «nation suisse». Les trois cantons primitifs Uri, Schwyz et Unterwald possédaient déjà, faisant partie de l'empire allemand, de soi-disantes «lettres de franchises», c'est-à-dire qu'ils étaient soumis directement à la souveraineté de l'empereur et qu'ils étaient ainsi «sous l'autorité immédiate de l'Empire». Au fond, les cantons primitifs se composaient de plusieurs vallées qui s'étaient organisées en coopératives et qui pouvaient ainsi éviter d'avoir des baillis impériaux sur le dos. Le Pacte fédéral était nécessaire parce que d'une part les vallées voulaient fonder la paix entre eux:

«Si une dissension surgit entre quelques-uns des Confédérés, ceux dont le conseil a le plus de poids doivent intervenir pour apaiser le différent».

Et d'autre part, la Suisse centrale avait acquis une importance géostratégique avec l'ouverture du col du Gothard. De puissants voisins tentèrent de mettre la main sur les cols alpestres importants sur le plan économique et politique. Lorsque l'empereur allemand décéda en 1291, les Confédérés ignoraient ce que le successeur allait vraiment manigancer. C'est la raison pour laquelle ils renouvelèrent leur pacte pour s'opposer activement à la «malice des temps» selon le pacte:

«Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour mieux défendre et maintenir dans leur intégrité leurs personnes et leurs biens, les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwytz et celle des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald, se sont engagés, en toute bonne foi, de leur personne et de leurs biens, à s'assister mutuellement, s'aider, se conseiller, se rendre service de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, dans leurs vallées et au dehors, contre quiconque, nourrissant de mauvaises intentions à l'égard de leur personne ou de leurs biens, commettrait envers eux ou l'un quelconque d'entre eux un acte de violence, une vexation ou une injustice».

Avec le soi-disant «article des juges», les Confédérés s'assuraient qu'ils pourraient sauvegarder leurs droits autonomes et qu'ils ne se dessaisiraient pas de leur pouvoir de décision propre:

«Après délibérations en commun et accord unanime, nous avons promis, statué et décidé de n'accueillir et de n'accepter *en aucune façon dans les dites vallées un juge qui aurait acheté sa charge, à prix d'argent ou par quelque autre moyen, ou qui ne serait pas habitant de nos vallées ou membre de nos communautés.*»

> «Au cours de son histoire, la Suisse a toujours connu des situations dans lesquelles il fallait prendre des décisions qui garantissaient l'existence de la Suisse et qui assuraient sa survie. Pour cela il fallait des personnalités réfléchissant à l'avenir, qui condamnaient toute voie menant à l'esclavage. Dans la crise économique actuelle aussi, qui produit déjà des rejets sociaux extrêmes, le refus d'une politique de grande puissance est décisif.»

Le Pacte fédéral ne manqua pas son effet. En 1332 déjà, la première ville, Lucerne, rejoignit le pacte. Jusqu'en 1513, dix autres communautés suivirent. Il se forma ainsi un véritable «réseau d'alliances» fait de communautés rurales et de villes. Ce qu'il y avait de particulier, c'est qu'à la différence d'autres alliances en Europe, ce groupement fit ses preuves et se révéla extraordinairement efficace. Ce qu'il y avait de décisif, c'est que les responsables assimilaient la teneur éthique du «Grütli», ce qui consolida ainsi de plus en plus une véritable identité suisse.

L'indépendance de 1648 comme base de la souveraineté

Il en fut ainsi aussi au XVIIe siècle lorsque dans la première moitié du siècle la guerre de trente ans ravagea de vastes territoires de l'empire allemand et entraîna des souffrances incroyables pour la population civile. La Confédération suisse réussit à rester relativement à l'écart des troubles de la guerre parce que au XVIe siècle déjà, elle avait, comme un des premiers pays d'Europe, su mettre fin au conflit religieux entre catholiques et protestants («la soupe au lait de Kappel»). A cette époque déjà, l'ancienne amitié était plus importante que la nouvelle foi. Et à ce moment également, les Confédérés ne se mêlèrent pas de la guerre et *ils s'accrochèrent à la neutralité, qui depuis la défaite de Marignan en 1515 était devenue une constante de la Confédération suisse*. De cette manière, la Suisse demeura une île pacifique au milieu des guerres et de la misère et s'étant renforcée après la guerre de trente ans elle put – dans le cadre de la *paix de Westphalie* – se présenter comme un pays indépendant. *En 1648, la délégation suisse réussit à faire admettre son pays dans le traité de paix de Westphalie et à le séparer de jure de l'empire allemand.* Ce fut en premier lieu le bourgmestre de Bâle – *Johann Rudolf Wettstein* – qui grâce à une rare clairvoyance sut reconnaître l'opportunité du moment et sut en profiter. La Confédération suisse acquit ainsi en tant qu'alliance de pays sa souveraineté entière et désormais elle put, par des réformes internes (l'humanisme et les Lumières) renforcer de plus en plus l'attitude citoyenne de ses habitants et les structures de l'Etat sur la base des idées du Grütli.

Le congrès de Vienne comme point de départ de la neutralité perpétuelle

En 1815, dans le cadre du *deuxième traité de paix de Paris,* qui fut conclu après la dernière défaite de *Napoléon,* les puissances européennes reconnurent la neutralité perpétuelle de la Suisse et garantirent l'inviolabilité de son territoire. Comme souligné de façon permanente par le professeur de droit *Hans-Ulrich Walder*, ce contrat de droit international public ne fut jamais aboli et il est toujours en vigueur. Quelques personnalités réfléchies aboutirent, par des négociations ardues et obstinées, à une bonne solution. A l'issue d'une longue diète qui dura d'avril 1814 à août 1815, la Confédération suisse se mua en une confédération d'Etats formée de 22 cantons souverains et égaux en droits. Dans le pacte fédéral, la première organisation d'Etat s'étendant à la Suisse entière et que les Suisses se sont donné eux-mêmes, et en se référant au pacte fédéral de 1291, les responsables stipulèrent ce qui suit:

«Les XXII cantons souverains de Suisse (suit l'énumération des cantons) *s'allient par le présent pacte afin de sauvegarder leur liberté, leur indépendance et leur sécurité contre toutes les attaques de puissances étrangères et pour assurer le calme et l'ordre à l'intérieur*».

Grâce au Pacte fédéral, le pays sauva des conquêtes démocratiques importantes (e.a. l'abandon des relations de sujétion) et il parvint plus tard, dans le cadre des cantons, à développer graduellement les droits politiques de la population. Une armée fédérale, composée des contingents des cantons, assurait la sécurité extérieure.

La constitution de 1848: base idéale du fédéralisme et de la démocratie directe

Dès 1848, la Suisse accomplit sa transformation en un Etat fédéraliste. Après *la guerre du Sonderbund,* la modération des vainqueurs libéraux réconcilia les perdants en un temps record avec leur défaite. *Dans un fédéralisme adapté à la Suisse, les pères fondateurs trouvèrent une compensation vivable*. En 1834 déjà, le philosophe et médecin *Paul Vital Troxler* avait décrit dans un de ses articles cette solution idéale comme «la Confédération unie et vraie»:

«Il s'avère donc que le milieu juste est aussi peu une fédération d'Etats que l'Etat centralisé, mais plutôt *l'Etat fédéral […]. Le secret c'est l'autonomie et l'indépendance des Confédérés dans leurs communes, les cantons et la patrie commune […].* Chaque Confédéré en particulier et tous ensemble ont leur particularité propre et leurs points communs avec les autres. La première caractéristique en fait un individu et un citoyen du canton, la deuxième en fait un citoyen suisse.»

Dès lors, l'alliance ancienne se mua, pour la première fois par la volonté libre de la Suisse elle-même, en un Etat. *«La constitution fédérale de 1848 est une des créations les plus heureuses de l'histoire suisse»* dit le professeur *Wolfgang von Wartburg*, un historien suisse renommé. Ce n'est qu'à ce moment que le sentiment national déjà séculaire acquit une forme politique. Le préambule de la constitution dit cela sans aucune ambiguïté:

Selon lui, la Suisse a accepté la constitution *«avec l'intention de renforcer l'alliance des Confédérés»*.

Wolfgang von Wartburg ajoute ceci à ce sujet:

«La constitution ne créé rien de nouveau; aussi peu les lettres de franchise du moyen-âge ont-elles créé la liberté ou le document de la neutralité a-t-elle créé la neutralité, aussi peu la constitution créé la Confédération. La Confédération est une réalité qui existe avant toute constitution et indépendamment d'un papier quelconque. Le devoir de la constitution est simplement de ‹consolider› la Confédération».

La Confédération se compose de citoyens de Suisse qui peuvent consolider la nation par un acte volontaire ou assouplir les liens. Aux temps des passions, ces liens ont toujours été assouplis et on avait besoin de décideurs politiques qui redonnaient confiance aux hommes et qui resserraient le lien. Cela se produisit aussi durant la Deuxième Guerre mondiale.

Le rapport de Guisan au Grütli en 1940 comme appel dans une période difficile

Avec son armée de milice et sa neutralité perpétuelle armée, la Suisse était, à côté de l'Allemagne – sans exclusion des grandes puissances – le seul pays préparé à la guerre. Lorsqu'en 1939 la Deuxième Guerre mondiale éclata et que l'ambiance politique suisse commença à vaciller, le «rapport du Grütli» du Général Guisan fit l'effet d'un appel. Guisan avait développé le «plan du réduit» pour le cas d'une attaque contre la Suisse, un projet de défense dans lequel l'infériorité en chars et en avions ne pèserait pas trop lourd. Guisan fit donc porter l'effort principal sur la défense de l'espace alpin («le Réduit»). Le 25 juillet 1940, il porta ce nouveau concept à la connaissance des officiers supérieurs réunis sur la prairie du Grütli. Par ce «rapport du Grütli», il fit la démonstration de la volonté de défense de la Suisse et réveilla la volonté de résistance du pays. Ce faisant, il condamna toute politique de rattachement aux grandes puissances et il persuada les officiers de continuer à cheminer, ensemble avec la population suisse, sur la voie de l'autonomie, dans l'esprit du serment du Grütli. Dans sa célèbre biographie de Guisan, *Markus Somm* écrit:

«Là où le défaitisme s'était répandu, la certitude prévalut par la suite qu'on pouvait réussir à obtenir quelque chose contre les Allemands. L'agneau du sacrifice dans la peau duquel la Suisse s'était considérée de plus en plus, s'était mué en hérisson. «

Et aujourd'hui?

Au cours de son histoire, la Suisse a toujours connu des situations dans lesquelles il fallait prendre des décisions qui garantissaient l'existence de la Suisse et qui assuraient sa survie. Pour cela il fallait des personnalités réfléchissant à l'avenir, qui condamnaient toute voie menant à l'esclavage. Dans la crise économique actuelle aussi, qui produit déjà des rejets sociaux extrêmes, le refus d'une politique de grande puissance est décisif.

Pour cela, nous Suisses, partant d'un Etat national renforcé à constitution démocratique, devons – par-delà les frontières comme dit Gabriel – «réunir les forces intérieures de l'Europe, comme cela s'est fait de manière exemplaire sur le Grütli.» •

Autriche

Une victoire pour la liberté d'opinion et l'Etat de droit

Edmund Entacher est de nouveau chef d'état-major général – Entacher se déclare clairement pour le maintien du service militaire obligatoire

hep. Parce qu'il s'était clairement prononcé en faveur du maintien du service militaire obligatoire, le chef d'état-major général *Edmund Entacher* fut, en janvier 2011 démis de ses fonctions par le ministre de la Défense autrichien *Norbert Darabos* (SPÖ). Cette mesure s'est révélée un déni de droit et fut par la suite annulée par la commission de surveillance de la Chancellerie fédérale.

Une victoire pour la liberté d'opinion

Dans une interview à l'hebdomadaire «Profil» en janvier, le général s'était prononcé catégoriquement en faveur du maintien de l'obligation de servir, alors que le ministre socialiste, après avoir fait volte-face, avait commencé à œuvrer en faveur d'une armée de métier. Après cette mise à l'écart – dont le chef des armées lui-même, le président de l'Etat *Heinz Fischer* (SPÖ), avait mis en doute la légitimité – Entacher (lui-même membre du SPÖ) se tourna vers la commission de surveillance de la Chancellerie fédérale qui décida en sa faveur. Le général considère que cette décision est une «victoire pour la liberté d'opinion». Il a repris ses fonctions au ministère de la Défense.

Critique acerbe envers le ministre socialiste de la Défense

Les critiques envers les menées douteuses du ministre vinrent du syndicat, mais aussi de l'ancien porte-parole des milices du SPÖ, *Friedrich Klocker.*

La Société autrichienne des officiers (ÖOG) s'est montrée satisfaite après le jugement. Pour le président de cette société, *Eduard Paulus,* c'est «l'Etat de droit démocratique qui a eu la victoire». Il renforça sa demande d'une démission de Darabos, car ce dernier aurait «perdu toute confiance» au sein de l'armée. Paulus déclara: «Il faut en finir avec les attaques antidémocratiques et illégales contre la liberté d'opinion, avancées par le ministre Darabos».

Soldats de milice autrichiens construisant un pont. Le chef d'état-major général Entacher: «Un grand nombre de nos concitoyens préfère l'obligation de servir, car ils estiment qu'il faut exiger des jeunes gens un engagement en faveur de la collectivité.» (photo Bundesheer)

Pourquoi renoncer à un modèle qui a fait ses preuves

Dans son interview à «Profil» de janvier, le général avait émis des réserves non seulement envers les prétendues économies, qu'on pourrait faire grâce au passage à une armée de métier, mais aussi envers les questions de recrutement. Entacher mettait en doute les calculs du ministre, effectués en faveur de son modèle d'armée de métier. Il mit le doigt sur les expériences menées dans d'autres pays: «Nous recevons constamment des mises en garde de pays comparables au nôtre, nous incitant à conserver notre système de milice. Les Pays-Bas et la Belgique ont fait de mauvaises expériences avec l'armée de métier. Ils n'obtiennent de loin pas le nombre nécessaire de volontaires aptes au service.»

A la question de savoir si un référendum était envisageable et quelle était à son avis l'opinion dans la population, il répondit: «J'estime que le service militaire obligatoire gagnerait. Un grand nombre de nos concitoyens préfère l'obligation de servir, car ils estiment qu'il faut exiger des jeunes gens un engagement en faveur de la collectivité.» («Profil» du 22/1/11) •

Des officiers et d'importants groupes politiques se prononcent pour le maintien du service militaire obligatoire

par Günter Hochauer, général de division à la retraite

Lors de la remise des brevets aux jeunes lieutenants à l'Académie militaire du Theresianum dans la ville de Wiener Neustadt, au printemps passé, le ministre fédéral de la Défense nationale et des Sports, Norbert Darabos, déclara, lors de son discours officiel, que le service militaire obligatoire restait imprescriptible et il exprima sa conviction que c'était «gravé dans la pierre»! Il ajouta encore que «sous son commandement, il n'entrerait pas en ligne de compte d'y renoncer». La grande majorité des personnes présentent prirent connaissance de ce message, présenté de manière programmatique et pathétique, avec satisfaction.

Mais lorsque peu après, à l'occasion des élections régionales viennoises, le maire de Vienne, *Michael Häupl,* mit sur la table la suppression de l'obligation de servir comme slogan électoral, il déclencha une vive querelle. Du coup Darabos, en brave soldat du parti – derrière cette campagne se trouvait le secrétariat du parti social-démocrate, notamment représenté par la directrice de la direction du parti national, *Laura Rudas* – se soumit à la nouvelle ligne, poussé qu'il fut aussi par la «Kronenzeitung», et se mit à prôner la suppression resp. la suspension de l'obligation de servir et la transformation de l'armée autrichienne en une armée de métier formée de volontaires. Et il se trouve que Darabos est soutenu dans sa position par d'importantes personnalités politiques de tous les partis confondus, ainsi que par des officiers de haut rang de l'armée autrichienne. Ces derniers ne voient plus la raison d'être d'une armée de milice dans sa forme traditionnelle, surtout depuis la réduction de l'instruction de base de huit à six mois, ainsi que la suppression, en 2004, des exercices de milices.

Mais en face se trouve un grand nombre d'officiers et d'importants groupes politiques qui se prononcent pour le maintien du service militaire obligatoire, même si c'est sous forme réduite. Le représentant le plus important de ces groupes est le chef d'état-major général de l'armée autrichienne, Edmund Entacher. En tant que chef d'état-major général il est, selon la loi, le principal conseiller militaire du ministre de la Défense, ce dernier étant tenu d'écouter les expertises de son conseiller et d'en tenir compte lors de ses prises de décisions. Entacher ne cacha pas son opinion, estimant qu'il fallait engager une discussion approfondie au vu d'un pareil changement de cap, comme de supprimer le service militaire obligatoire, et qu'il valait mieux, étant donné les multiples difficultés que provoquerait ce pas, s'en tenir au système actuel de service militaire obligatoire avec son contingent de cadres de carrière qui a fait ses preuves, plutôt que de se précipiter dans des aventures risquées.

Entacher maintint son opinion ce qui eut pour effet de rompre la confiance avec le ministre. Il tombait donc sous le sens de se débarrasser de ce chef d'état-major général insubordonné et de le remplacer. Mais comme il ne suffit pas de faire valoir une insubordination, même dans des questions militaires importantes, pour démettre de ses fonctions ou déplacer un haut fonctionnaire, il fallut trouver d'autres manquements. Du moins fut-il démis de ses fonctions de chef d'état-major général et déplacé vers d'autres fonctions. Entacher dut attendre plusieurs mois pour recevoir enfin officiellement son congé. Ne l'acceptant pas, il fit appel. Celui-ci fut finalement accepté par la commission de surveillance de la chancellerie fédérale. Ainsi la décision de droit prise par le ministre fut déclarée irrecevable et dut être annulée. A la suite d'un entretien avec le ministre début novembre, Entacher reprit sa fonction de chef d'état-major général. On ne sait pas encore comment se développera la relation entre le ministre et son chef d'état-major général à l'avenir.

Toutefois, le calme est revenu pour l'instant. On ne peut s'attendre à une rapide suppression du service militaire obligatoire au vu des voix disponibles au Parlement qui aurait besoin des deux tiers des voix pour faire accepter cet amendement de la Constitution. Il faudra donc patienter jusqu'aux prochaines élections nationales de 2013 pour savoir à quoi s'en tenir. Entre-temps, Darabos prévoit de mettre sur pied trois projets pilotes auprès de trois types différents de troupes, avec des éléments essentiels de l'armée de métier formée par des volontaires qu'il souhaite introduire, le tout devant débuter «à titre d'essai» début 2012, afin de pouvoir présenter des «résultats positifs» destinés à faciliter l'introduction définitive du projet.

L'un des projets consiste à rassembler en un seul endroit les unités de cadres (seulement ces derniers et les soldats en service long) afin d'en faire une section unique. Le deuxième projet prévoit l'utilisation à l'essai de biens fonciers militaires et d'unités en renonçant à y faire participer des recrues pour des activités destinées «à soutenir le système». Le troisième projet doit démontrer qu'il est possible de mettre en place des unités, sous forme de milices volontaires, avec l'obligation d'exercices annuels. Comme motivation, on propose des primes adéquates.

On a appris que c'est le chef d'état-major général qui se voit confier cette tâche. Il n'y a rien à redire. On peut toutefois se poser la question du sens de tout cela si on veut partir d'un cas particulier, même s'il est réussi, ce qui n'est pas sûr, à l'ensemble de l'armée et ainsi de mettre en route les mesures légales pour liquider le service militaire obligatoire, prétextant un succès de l'essai tenté.

Comment qualifier le comportement du général Entacher? Le reproche du ministre Darabos, que le chef d'état-major général se serait mis en opposition à la «primauté de la politique» en s'exprimant négativement ne tient pas debout. La «primauté de la politique» signifie que la politique a une priorité sur toutes les actions étatiques qui ne peuvent avoir lieu que dans le cadre de la législation. On est donc surpris par le reproche de Darabos de comportement rebelle, alors que le général ne faisait que défendre la loi existante, ne s'opposant qu'aux vues personnelles du ministre. En fait c'est Darabos qui viole la «primauté de la politique» en voulant punir le général de respecter la loi. En tant que ministre, il a l'obligation de faire respecter la loi et pas de vouloir contraindre ses subordonnés à suivre les modifications de la Constitution voulues par un parti politique. Il est incontestable que le service militaire obligatoire est une obligation constitutionnelle et doit être respectée tant qu'il n'y a pas eu de modification. On peut sans autre mettre en discussion le service militaire obligatoire – cette discussion est ouverte à tout le monde. Sont également légitimes des essais avec la troupe en vue d'une prise de décision – comme les projets évoqués ci-dessus – cela peut même être raisonnable. Mais s'en prendre au chef d'état-major général qui est, selon la loi, le conseiller du ministre dans les questions militaires, en plus par des mesures disciplinaires pour l'obliger à une obéissance injustifiée, est dépasser les limites admises et relève de l'abus de pouvoir.

Le fait que le général Entacher ait été réadmis dans ses fonctions démontre le caractère précipité des décisions prises par la direction. La grande majorité des membres de l'armée et une grande partie de la population se sont réjouis de la réintégration du général. C'est la victoire d'une attitude droite et courageuse face à la complaisance politique – ce qui est de bon augure pour l'avenir. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Chômage des jeunes

«Que font les Suisses pour que les choses aillent si bien chez eux?»

par Florentino Felgueroso, Asturies

gl. Nous n'avons pas besoin de regarder de l'autre côté de l'Atlantique pour trouver des solutions à la crise. On trouve en Europe des solutions d'avenir efficaces dans bien des domaines grâce à la diversité des cultures et des traditions qui s'est développée avec succès depuis des siècles sur notre continent, en partie à quelques centaines de kilomètres seulement les unes des autres. Les peuples souverains qui organisent eux-mêmes leur vie politique et sociale peuvent apprendre beaucoup de choses les uns des autres.

La formation professionnelle en est un bon exemple. Dans les pays germanophones, on n'imagine guère que dans la plupart des autres pays, il n'existe guère de véritable apprentissage. Ce qu'on appelle là-bas apprentissage s'effectue essentiellement à l'école, dans des cours durant 1 à 3 ans. La partie pratique de la formation a lieu dans des ateliers scolaires et lors de stages plus ou moins longs dans des entreprises. L'apprenti reste toujours un élève ou au mieux un stagiaire, mais il n'est jamais un vrai collaborateur de l'entreprise comme dans le système «dual» (ou formation en alternance). L'élève n'apprend pas à connaître les désagréments de la vie professionnelle – clients mécontents, retards de livraison, collègues fâchés, réparations mal faites. Dans le système dual, l'apprenti assume des responsabilités. S'il ne veut pas apprendre et effectuer un travail sérieux, l'entreprise n'a que faire de lui. Telles sont les exigences de la vie.

Dans le monde réel du travail, les apprentis peuvent enregistrer de vrais succès. La plupart développent considérablement leur personnalité dès le premier semestre de formation. Ils font partie de la communauté de l'entreprise où on les considère non plus un peu comme des enfants mais comme des jeunes adultes dont on attend des comportements et des résultats en conséquence. Les jeunes qui obtenaient des résultats peu satisfaisants à l'école obligatoire peuvent développer dans le monde du travail des facultés insoupçonnées. Les relations avec le maître d'apprentissage et avec les collègues est différente de celles entretenues avec les enseignants. On maîtrise ensemble les problèmes quotidiens et l'apprenti a une personne à ses côtés qui le guide dans tout ce qu'il ne sait pas encore faire.

Dans de nombreux pays, on réfléchit maintenant à la manière d'améliorer la formation professionnelle. En Espagne aussi, où le chômage des jeunes a atteint un taux insupportable de 45%, le débat s'intensifie. Lors des élections législatives de novembre dernier, aussi bien le parti socialiste PSOE que le PP conservateur avaient inscrit à leur programme l'amélioration de la formation professionnelle. Le PP, qui dispose maintenant de la majorité absolue au Parlement, prépare une réforme impliquant un renforcement de la pratique. Le système dual, qui fonctionne très bien depuis des générations dans les pays germanophones et constitue un des piliers de leur réussite économique pourrait, en Espagne aussi, offrir une perspective à la jeunesse.

Un premier essai pilote a commencé l'année dernière dans la région de Madrid où l'on forme des jeunes selon le système dual dans la construction aéronautique et l'informatique. Au pays Basque, des initiatives tendant à rendre la formation plus pratique ont déjà été prises par le passé.

Au Nord de l'Espagne, Florentino Felgueroso, professeur d'économie à l'université d'Oviedo a, sur le site de l'Institut de recherches en économie Fedea, démarré un blog intéressant intitulé «Chômage des jeunes: Que font les Suisses pour que les choses aillent si bien chez eux?»

Hier, nous avons reçu au *Fedea* un visiteur de marque: *Urs Zizwiler*, ambassadeur de Suisse en Espagne (et Andorre). Nous l'avions invité pour nous présenter les atouts de son pays: la Suisse a le taux de chômage des jeunes le plus bas d'Europe.

Selon l'ambassadeur, c'est dû au système de formation professionnelle qui combine l'enseignement scolaire avec un apprentissage rémunéré en entreprise. Ce modèle qui place la personne de l'apprenti au centre de la formation trouve son origine au moyen âge déjà, dans les corporations et s'est maintenu depuis. Il a évolué moyennant quelques modifications pour devenir un système règlementé.

Selon le rapport de l'OCDE *Education at a glance* de 2011, en Suisse, 65,5% des élèves du secondaire ont suivi en 2009 une formation professionnelle et 60% dans le système dual qui combine école et entreprise. Avec 7% seulement d'abandons, ces chiffres montrent que plus de la moitié des jeunes sont concernés par ce système. En Espagne, parmi les 70% de jeunes qui n'ont pas quitté l'école, seuls 43% ont suivi une formation professionnelle et 2% seulement une formation duale.

Le système dual suisse est orienté vers le marché du travail, ce qui présente deux avantages importants: Il prépare les jeunes à leur entrée dans le monde du travail et répond aux besoins des entreprises en veillant à ce qu'elles disposent à l'avenir de suffisamment d'ouvriers qualifiés et de cadres. «Les liens étroits avec le marché du travail pourraient expliquer pourquoi la Suisse a un des taux les plus bas de chômage des jeunes d'Europe», a déclaré l'ambassadeur. La Suisse n'est pas le seul pays ayant misé sur une formation duale réglementée. Ce modèle est une particularité connue des pays de langue allemande – Allemagne, Suisse et Autriche – de même que du Danemark qui l'a adopté dans les années 1980. Comme on peut le voir sur le graphique, ces quatre pays sont parmi ceux qui ont le taux de chômage des jeunes le plus bas.

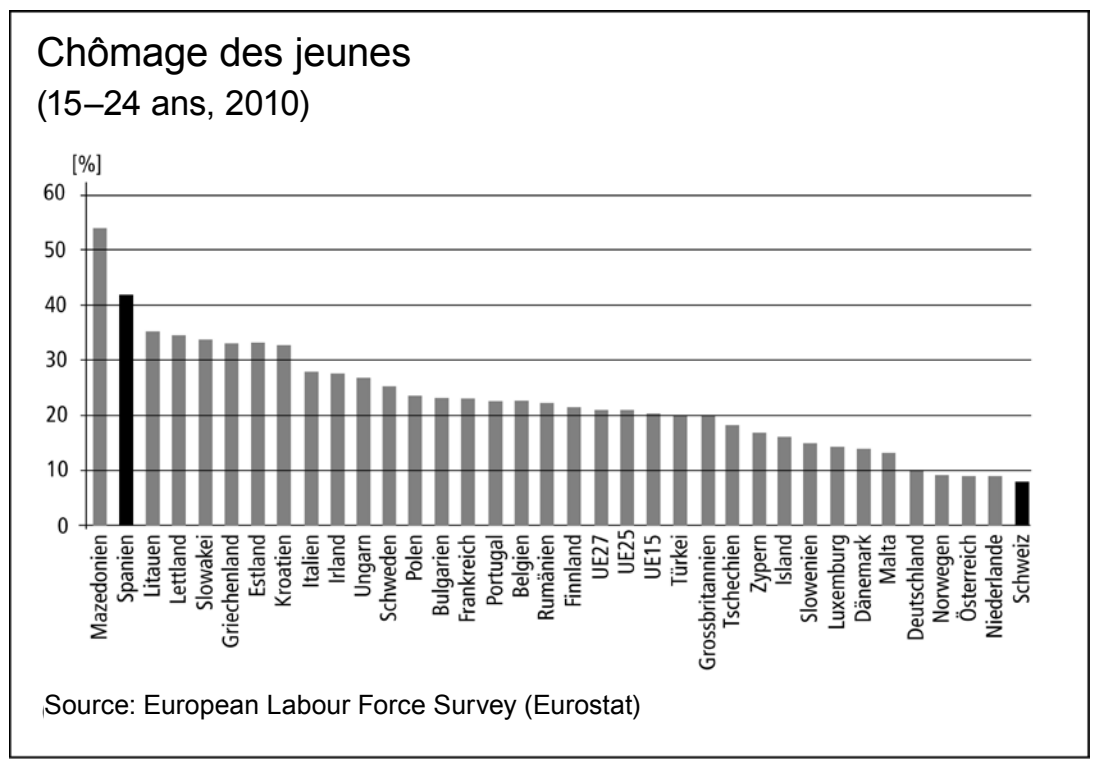

A mon avis, l'avantage principal du système dual consiste dans le fait que, contrairement à notre système espagnol, l'entrée dans le marché du travail n'est pas différé jusqu'à la fin de la scolarité. Ainsi, les avantages du système sont évidents, du moins en théorie. A la fin du secondaire, les élèves disposent déjà d'une large expérience du monde du travail. Aussi bien dans le système espagnol que dans le système dual, on peut obtenir au même âge un diplôme mais dans le système dual, on possède deux sortes d'atouts supplémentaires, le premier de nature plutôt générale: les premières expériences professionnelles qui sont également utiles dans d'autres entreprises, et le second de nature plutôt spécifique, qui dépendent du type d'entreprise. La probabilité de rester dans l'entreprise est élevée.

Pour comprendre vraiment l'utilité du système dual, il convient de rappeler une des maximes de l'économie du travail: En raison du risque de débauchage par d'autres entreprises des jeunes formés, celles-ci doivent couvrir les frais de leur propre formation par des salaires inférieurs. Les jeunes non diplômés reçoivent un salaire inférieur (qu'ils sont prêts à accepter pour pouvoir travailler) à celui des jeunes diplômés et c'est en même temps plus «acceptable» pour les partenaires sociaux de négocier pour un apprenti de 16 ans un salaire inférieur que pour un jeune de 18 à 21 ans titulaire d'un diplôme. En outre, la solution alternative au système dual aboutit aux contrats de stage. Quand ceux-ci impliquent un salaire inférieur, ils sont annulés comme étant «inacceptables» et sinon, ils doivent être subventionnés par l'Etat. Au final, ce système coûte tout aussi cher au Trésor public. En outre, il y a le problème de la surveillance de la formation des jeunes pendant les stages. Cette surveillance n'est pas réglementée dans le système scolaire actuel.

Le système ne peut fonctionner que si les entreprises, les partenaires sociaux et les autorités scolaires qui offrent des cours de formation et surveillent la formation s'y consacrent à fond. Il faut qu'il existe un marché des places d'apprentis où l'Etat joue le rôle d'intermédiaire. En Suisse, un tiers environ des entreprises participent à ce processus et les PME jouent un rôle plus important que les grandes entreprises. L'offre de places d'apprentis doit s'aligner à long terme sur les besoins des entreprises (à court terme, il existe pour cela une politique active de formation) et ce n'est pas simple. En Allemagne, selon toute apparence, seule la moitié de la population ayant reçu une formation professionnelle occupe des emplois pour lesquels elle a été formée.

Le système dual serait-il applicable en Espagne?

Ce qui est positif, c'est que les syndicats comme les partis politiques seraient favorables à la mise sur pied d'un système dual dans le pays. Cependant, actuellement, les partis ne sont pas d'accord entre eux. Le PP (Partido Popular) est favorable à son introduction et son attitude a rendu possible le premier projet pilote dans la région de Madrid. L'actuel gouvernement et son prochain candidat souhaitent plutôt conserver le système actuel et renforcer la formation duale pour les jeunes qui ont quitté l'école prématurément sans qualification professionnelle. La structure tout entière est sans aucun doute très complexe. Il faut répondre aux besoins des deux parties, les risques sont considérables, mais il est certain que ce sera encore plus difficile si on ne s'attaque pas enfin au problème. •

Source: *www.fedeablogs.net/economia/?p=14960*
(Traduction *Horizons et débats*)

Expériences faites au Pays basque

gl. Au Pays basque, qui est une des régions européennes les plus prospères au niveau économique, des améliorations de la formation professionnelle sont en discussion depuis plusieurs années et sont en partie déjà mises en pratique. Le taux de chômage y est de 11%, ce qui correspond à la moitié du taux de l'Espagne entière.

Après que la Confédération patronale basque CONFEBASK ait constaté en 1988, que la formation professionnelle des centres de formation ne correspondait pas aux besoins des entreprises, on a réalisé deux études. La première devait examiner la réalité de la formation professionnelle au Pays basque, la deuxième devait analyser les expériences positives des autres pays européens, afin qu'on puisse les prendre en compte au Pays basque.

La première étude montra trois insuffisances fondamentales de la formation professionnelle au Pays basque:

- L'instruction transmise dans les centres de formation professionnelle ne correspondait pas aux besoins des entreprises.
- Le nombre des apprenants ne correspondait pas à la demande des professionnels dans le domaine productif.
- Les jeunes diplômés de la formation professionnelle avaient une formation pratique insuffisante.

La deuxième étude montra que la formation professionnelle qui atteint les meilleurs résultats en Europe est la formation professionnelle duale telle qu'elle est transmise aux jeunes dans les pays germanophones. La formation professionnelle pratique a lieu dans l'entreprise et est complétée par une journée par semaine d'école professionnelle pour y acquérir les connaissances théoriques nécessaires.

Suite à cela, divers plans d'action sont entrés en vigueur, dont un correspondait à un projet de «formation partagée». Il prévoit que chaque apprenant doit accomplir au minimum 500 heures par an de formation pratique dans une entreprise.

L'ancien directeur de l'éducation de la Confédération patronale déclara qu'il avait fallu beaucoup de force de persuasion pour convaincre les entreprises et les syndicats ouvriers. Mais cela avait marché et l'on a pu réduire le chômage auprès des jeunes.

Sources: http://formacion.confebask.es et El Pais du 29/5/11

Projet pilote à Madrid

gl. Après que la présidente du gouvernement de la région de Madrid, *Esperanza Aguirre,* ait visité l'Allemagne, pour y faire connaissance du système dual, on a lancé en 2011 un projet pilote pour une formation professionnelle duale dans deux centres de formation professionnelle à Madrid. Le centre de formation professionnelle «Profesor Raùl Vàsquez» forme depuis septembre 2011 des mécaniciens sur avions en collaboration avec les entreprises Iberia, Cassidian et Swiftair qui mettent à disposition dans leurs entreprises des places de formation.

Au centre de formation professionnelle «Clara de Rey», on forme en collaboration avec les firmes ZED, Microsoft et Hewlett-Packard des jeunes informaticiens.

Les apprentis sont choisis et payés par les entreprises participantes. Les anciens plans d'études dans les centres de formation professionnelle valent toujours, tandis que les entreprises transmettent des contenus de formation suplémentaires. La répartition temporelle et du point de vue des contenus du curriculum a été fixée de commun accord par les professeurs des centres de formation professionnelle et les techniciens des entreprises concernées.

Sources: Comunidad de Madrid, Consejería de Educación y Empleo; El País du 19/7/11; Swissinfo du 8/11/11

Quel rôle l'économie doit-elle jouer au sein de notre société?

par Reinhard Koradi, Dietlikon

A un moment où l'on cherche mondialement une issue à la crise économique et financière, une proposition très intéressante nous parvient d'un petit groupe de 15 viticulteurs romands sous la forme d'une initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous». C'est un projet très cohérent que nos concitoyens romands nous présentent dans une démarche courageuse. Les viticulteurs groupés autour de *Willy Cretegny* se rebellent contre la pression (motivée politiquement) exercée sur les agriculteurs depuis plusieurs années déjà à travers le «libre» marché. Ils ont déjà combattu l'accord sur le «Cassis de Dijon», conclu unilatéralement par le gouvernement suisse avec l'Union européenne. Cet accord permet d'exporter en Suisse des produits alimentaires autorisés sur le marché européen même s'ils ne correspondent pas aux lois et aux règlements suisses (les exceptions doivent être présentées au Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie). La réciprocité pour les producteurs suisses n'a pas fait l'objet de négociations avec l'Union européenne. La forte opposition à cet accord a cependant été brisée par la pression exercée sur les parlementaires et la promesse de la conseillère fédérale *Doris Leuthard* que l'accord permettrait aux consommateurs suisses de faire des économies de l'ordre de 2 milliards de francs, ce dont il n'est pourtant plus question aujourd'hui.

«Les initiants demandent une économie qui ménage les ressources, surtout les ressources locales, et prenne en considération les structures locales, sociales et économiques. Ils demandent que l'on protège l'économie locale. Il faut créer une culture de concurrence loyale et sans dumping » (photo reuters)

Concurrence à travers l'ouverture des marchés

Le leitmotiv – davantage de concurrence pour l'agriculture – a marqué la politique agricole au cours des dernières années (non seulement en Suisse mais aussi au-delà des frontières). Le prix des produits agricoles sur le marché mondial est devenu la mesure de toute chose. On a ainsi imposé comme objectif aux agriculteurs suisses un rapprochement de leurs prix avec ceux de l'Union européenne, sans considération des conditions de production inégales (écologie, bien-être des animaux, frais de production plus élevés, etc.). L'ouverture du marché pour les produits agricoles sert à atteindre ce but, mais à un prix qui peut devenir très élevé pour la population suisse et qui a déjà eu des effets dévastateurs sur la structure de la population rurale (dépendance par rapport à l'étranger, taux d'autoapprovisionnement insuffisant, disparition d'exploitations agricole et d'entreprises dans les secteurs en rapport avec l'agriculture, dépeuplement des zones rurales, perte d'emplois précieux, désertification des Alpes, etc.).

D'autres ouvertures de marchés sont prévues par les accords de libre-échange suivant la logique du libre marché. Malgré les expériences souvent négatives, la doctrine économique du libre marché domine la pensée et la pratique économiques en Suisse comme dans le monde.

Contre-offensive au moyen d'une initiative

Et maintenant, il existe une initiative qui veut rompre avec le tabou du libre-échange. Ce qui est remarquable, c'est que ses auteurs aient choisi une approche globale. Pour eux, il ne s'agit pas uniquement d'agriculture: en effet, ils soulèvent des questions fondamentales à propos du système économique actuel. Ils demandent une économie qui ménage les ressources, surtout les ressources locales, et prenne en considération les structures locales, sociales et économiques. Ils demandent que l'on protège l'économie locale. Il faut créer une culture de concurrence loyale et sans dumping (vente à des prix inférieurs aux coûts de production ou subventions de l'Etat visant à réduire les prix des produits d'exportation). Oui à la concurrence, mais pas au moyen d'offres attractives momentanées pour accéder au marché ou évincer du marché des concurrents gênants. La protection de la production locale, et donc des emplois et des places d'apprentis (y compris la protection du niveau des salaires et des prestations sociales) est une autre demande du comité d'initiative. En outre, ils proposent des instruments qui ont déjà fait leurs preuves par le passé (droits de douane, contingents d'importations). Il fut un temps où la protection de la production indigène et les droits de douane constituaient la base légitime des politiques économiques nationales dans le monde entier. Les recettes douanières servaient entre autres au financement du budget de l'Etat et réduisaient ainsi la charge des contribuables.

L'initiative exige des critères égaux pour tous afin de faire face à la concurrence. Les produits d'importation doivent répondre aux exigences concernant les produits suisses. Si l'on veut garantir la qualité des produits, on ne doit pas faire de compromis pour des raisons de prix et de concurrence. Il faut s'opposer de manière plus nette que ne le fait la Constitution actuelle à l'abus de pouvoir des grandes entreprises dominant le marché.

L'initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous» nous offre une chance de réfléchir à l'orientation future de la politique économique et de trouver une réponse judicieuse aux questions suivantes: Quel rôle l'économie doit-elle jouer au sein de notre société? L'économie peut-elle s'affranchir de ses responsabilités envers le peuple ou fait-elle partie de notre société et doit donc contribuer à la résolution des défis socio-politiques?

Abordons franchement ces questions et osons un débat approfondi sur une politique d'avenir. •

Le Cassis de Dijon est indigne de notre Etat de droit

*par Jean-Luc Kissling**

Le principe du Cassis de Dijon introduit unilatéralement par notre pays est une verrue dans notre système législatif. Mal assis entre le droit européen et le nôtre, ce système hybride, bricolé par le *Secrétariat d'Etat à l'économie* (Seco), à la demande, essentiellement, des importateurs de denrées alimentaires, n'est pas digne de notre Etat de droit. La mécanique administrative mise en place pour pratiquer l'impraticable n'a rien à voir avec le fonctionnement juridique normal de notre démocratie. Chargé des basses œuvres, l'*Office fédéral de la santé publique* (OFSP) instruit les demandes d'importations de produits alimentaires obtenus conformément aux normes du pays européen de production. L'examen des requêtes doit porter sur la vérification que la denrée correspond aux normes du pays d'obtention, qu'elle est légalement mise sur le marché de ce pays et qu'aucun intérêt public prépondérant ne s'y oppose, notamment sous l'angle de la santé des consommateurs et de la loyauté dans les relations commerciales. Tous ces points doivent être éclaircis par l'OFSP dans un délai de… deux mois. Les autorisations délivrées ont une portée générale. C'est pourquoi elles doivent être rédigées aussi peu précisément que possible. Une fois obtenue par un commerçant en Suisse, l'autorisation est valable pour tout producteur et l'aliment peut être fabriqué et écoulé dans notre pays selon les normes du pays étranger.

Soumis à des délais impossibles, l'OFSP autorise à tout berzingue: écriture en caractère minuscule sur l'étiquette, taux d'aflatoxine multiplié par quatre dans les amandes et pistaches, pesticides dans le riz multipliés par vingt(!), suppression de la limite supérieure de température pour la vente de saucisses, sans parler des fromages à la maïzena et des sirops à l'eau sucrée. Connaître les considérants de telles décisions semble un droit légitime. Las, se fondant sur la loi fédérale sur la transparence (sic), l'autorité refuse la communication des motifs des autorisations et garde secrète l'identité du bénéficiaire.

Seules quelques exceptions dûment répertoriées dans la loi permettent à l'OFSP de refuser l'autorisation. L'une d'entre elles a été obtenue en toute fin de procédure parlementaire. Il s'agit de l'indication du pays de production des denrées alimentaires et des matières premières. Inscrite dans la loi, cette obligation est soudainement supprimée. Par une simple radiation dans l'ordonnance d'application (joliment dénommée OPPEtr), pour des raisons, nous explique-t-on, de redondance. Il faut savoir que la mention du pays de production découle de la loi sur les denrées alimentaires. Celle-ci est en révision. Dans le cadre de la consultation, la *Fédération des industries alimentaires* (FIAL) a d'ores et déjà fait état de sa volonté de supprimer l'obligation de mentionner systématiquement la provenance. Deux indices inquiétants qui laissent augurer d'un amollissement de l'obligation de mentionner la «nationalité» des aliments.

Le système du Cassis de Dijon conduit les fabricants et les revendeurs de denrées alimentaires à pourchasser dans les différentes législations européennes, les normes les moins contraignantes. Le consommateur assiste impuissant au nivellement par le bas de la qualité des produits alimentaires, tant pour ce qui a trait à leur composition, à la teneur des résidus nocifs, qu'à la clarté de l'information. Il peine aussi à détecter quelque réduction des prix au magasin. Quant au producteur, il entend bien le discours officiel l'enjoignant de miser sur la qualité de ses produits en subrogation d'un minimum de régulation publique des marchés. Mais il voit dans le même temps les forces des dits marchés, par quoi il faut entendre la cupidité des industriels de l'alimentation, s'ingénier à faire admettre en Suisse des produits importés à bas prix, ne répondant pas à nos normes et qui se trouveront, à marge accrue, sur les étals des grandes surfaces.

Ce jeu de dupes n'a que trop duré. Il est urgent d'excepter purement et simplement les denrées alimentaires du champ d'application du Cassis de Dijon, ainsi que le requiert l'initiative parlementaire du conseiller national *Jacques Bourgeois,* huitante-six fois cosignée. En commission du Conseil des Etats dès janvier prochain, cette proposition permettra au nouveau Parlement de manifester sa préoccupation d'équité envers les producteurs et de respect des droits légitimes des consommateurs. •

Source: *Le Temps* du 19/12/11

* Secrétaire général de Prométerre, associaton vaudoise de promotion des métiers de la terre.

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2012 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

«Pour une économie utile à tous»

Lancement de l'initiative populaire fédérale

par Laurent Aubert

Une quinzaine de viticulteurs romands, menés par le Genevois *Willy Cretegny,* a lancé le 1er novembre une initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous».

Ce comité s'était battu en 2009 contre l'adoption unilatérale par la Suisse du principe du Cassis de Dijon pour ses relations commerciales avec l'Union européenne. La demande de référendum avait finalement échoué, en dépit de l'appui des Verts et de l'UDC.

Cette fois-ci, Willy Cretegny et ses amis visent beaucoup plus large. Ils proposent de modifier les articles 94 et 96 de la Constitution fédérale afin d'opérer un virage radical en faveur d'une «économie respectueuse de l'environnement et du tissu social et économique local». Les règles de la concurrence, en particulier, devraient être profondément remaniées.

Le libre-échange a du plomb dans l'aile

Le comité, qui se nomme «La Vrille», veut protéger l'ensemble de la production nationale en rétablissant des droits de douane et des contingents sur les marchandises importées. Au passage, le Cassis de Dijon serait abrogé puisque les produits importés devraient respecter des normes sociales, environnementales et de production équivalentes à celles en vigueur en Suisse. Enfin, la grande distribution ne serait pas épargnée, car la fixation de prix abusifs par des entreprises bénéficiant d'une position dominante sur le marché serait interdite.

Selon les initiants, le libre-échange a du plomb dans l'aile et de plus en plus de voix s'élèvent pour rétablir un certain niveau de protectionnisme. En élargissant leur discours à l'ensemble de l'économie, ils estiment que leurs chances sont meilleures qu'en 2009. D'autant plus que le délai pour récolter 100 000 signatures est proportionnellement beaucoup plus long que pour un référendum. «La Vrille» a jusqu'au 1er mai 2013 pour y parvenir. […] •

Source: *Tribune de Genève* du 2/11/11

Tissu d'accords bilatéraux

Au fil des décennies, la Suisse a tissé un vaste réseau d'accords de libre-échange. Pour l'agriculture, les principaux sont:

L'accord sur le commerce des produits agricoles. Entré en vigueur avec l'UE en 2002, il a abouti à une libéralisation complète des fromages en 2007, et partielle pour les vins, les viandes et les fruits et légumes.

L'accord sur les produits agricoles transformés. Un texte qui a complété en 2005 le précédent, l'UE supprime ses droits à l'importation et ses subventions à l'exportation, alors que la Suisse les a réduits partiellement seulement. Un nouvel accord sur l'agroalimentaire doit être négocié avec l'UE.

Le Cycle de Doha. Engagé au niveau multilatéral par l'OMC en 2001, il piétine toujours devant les intérêts divergents des divers Etats. Cette négociation porte aussi bien sur les produits agricoles que manufacturés.

Source: Tribune de Genève du 2/11/11

Initiative populaire fédérale «Pour une économie utile à tous»

Mise en parallèle du texte actuel de la Constitution (Section 7: Economie) et des changements demandés par l'initiative

Art. 94 Principes de l'ordre économique

Actuel:	Nouveau:
al.1 La Confédération et les cantons respectent le principe de la liberté économique.	al. 1 La Confédération et les cantons s'engagent pour une économie respectueuse de l'environnement et du tissu social et économique local.
al. 2 et 3: inchangés	
al. 4 Les dérogations au principe de la liberté économique, en particulier les mesures menaçant la concurrence, ne sont admises que si elles sont prévues par la Constitution fédérale ou fondées sur les droits régaliens des cantons.	*Abrogé*

Art. 96 Politique en matière de concurrence

al. 1 La Confédération légifère afin de lutter contre les conséquences sociales et économiques dommageables des cartels et des autres formes de limitation de la concurrence.	al. 1 La Confédération légifère afin de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping.
al. 2 Elle prend des mesures: a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises ou des organisations de droit privé ou de droit public occupant une position dominante sur le marché; b. afin de lutter contre la concurrence déloyale.	al. 2 Elle légifère afin de protéger la production nationale, notamment: a. en régulant le marché par des droits de douane sur les produits importés; b. en régulant le marché par une limitation des volumes importés; c. en exigeant que les produits importés respectent des normes sociales, environnementales et de production équivalentes aux nôtres.
	al. 3 (nouveau) Elle prend des mesures: a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises ou des organisations de droit privé ou de droit public occupant une position dominante sur le marché; b. afin de lutter contre les conséquences sociales et économiques nuisibles de la sous-enchère économique.

Art. 100 Politique conjoncturelle

al. 1 La Confédération prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement.	*Inchangé*
al. 2 Elle prend en considération le développement économique propre à chaque région. Elle collabore avec les cantons et les milieux économiques.	*Inchangé*
al. 3 Dans les domaines du crédit et de la monnaie, du commerce extérieur et des finances publiques, elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.	*Abrogé*
al. 4–6: inchangés	

Art. 101 Politique économique extérieure

al. 1 La Confédération veille à la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger.	*Inchangé*
al. 2 Dans des cas particuliers, elle peut prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse. Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.	al. 2 Elle peut prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse.

Art. 102 Approvisionnement du pays

al. 1 La Confédération assure l'approvisionnement du pays en biens et services de première nécessité afin de pouvoir faire face à une menace de guerre, à une autre manifestation de force ou à une grave pénurie à laquelle l'économie n'est pas en mesure de remédier par ses propres moyens. Elle prend des mesures préventives.	*Inchangé*
al. 2 Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.	*Abrogé*

Art. 103 Politique structurelle

La Confédération peut soutenir les régions économiquement menacées et promouvoir des branches économiques et des professions si les mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger d'elles ne suffisent pas à assurer leur existence. *Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.*	*2e phrase abrogée*. (Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique.)

Art. 104 Agriculture

al. 1 La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement: a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population; b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural; c. à l'occupation décentralisée du territoire.	*Inchangé*
al. 2 En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture et en dérogeant, au besoin, au principe de la liberté économique, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.	al. 2 En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.
al. 3–4 inchangés	

La Croix-Rouge suisse au secours des enfants

par Erika Vögeli

Le livre de *Serge Nessi,* intitulé «La Croix-Rouge Suisse au secours des enfants 1942–1945» donne, comme le dit de droit, dans l'avant-propos, *Cornelio Sommaruga*, ami de l'auteur et ancien président du CICR, «une réponse exhaustive» à la question d'après le rôle de la Croix-Rouge Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Le bilan que présente Serge Nessi impressionne et on ne peut que consentir si Sommaruga dit que «les résultats de la protection et du soutien du Secours aux enfants de la Croix-Rouge Suisse, résultats qui ont été atteints grâce à l'abnégation de ses collaborateurs et à la mobilisation de la population suisse toute entière, sont absolument remarquables. On n'en a pas encore suffisamment pris conscience.»

Le livre de Nessi contribue à corriger, une fois de plus, l'image défigurée de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale qu'ont présentée des générations entières de soi-disant intellectuels dont les attaques n'ont pas ménagé la Croix-Rouge non plus.

Pour mesurer la performance de la Suisse dans son ensemble, de la Croix-Rouge suisse et de la population suisse, il faut se rappeler les circonstances: 1936 Hitler occupa la Rhénanie en la militarisant, 1938 suivit l'«Anschluss» de l'Autriche, au mois de mars 1939, après avoir envahi le pays des Sudètes, il occupa le reste du territoire tchèque – l'Angleterre et la France le laissant passer en dépit du pacte d'assistance mutuelle – en août il conclut le pacte avec Staline, le 1er septembre suivit l'attaque de la Pologne. La première moitié de l'année suivante fut marquée par des capitulations en série, d'abord celles, le 9 avril, du Danemark et de la Norvège, ensuite, le 15 mai, celle des Pays-Bas, le 28 mai celle de la Belgique et, le 25 juin, celle de la France dont l'armée avait passé pour une des plus fortes du continent. Le 22 mars 1941, la Yougoslavie capitula, suivi par la Grèce, le 30 avril 1941. Le 4 juin 1940, les Britanniques s'enfuirent du continent, le 25 juin 1940 les restes du corps franco-polonais, défaite, s'enfuirent en Suisse. Du 23 juin 1940 au septembre 1944, la Suisse se trouva complètement encerclée par les pouvoirs de l'Axe. Face à cet arrière-fond, les assertions des «historiens» modernes concernant ces temps-là disant que l'Allemagne n'avait à aucun moment voulu sérieusement attaquer la Suisse, en combinaison avec la supposition qu'il n'existait aucune raison «d'avoir peur» et qu'il s'agissait plutôt à confronter l'Allemagne d'une politique plus audacieuse, semblent plus que naïves. Si, à l'époque, n'importe quel officier, homme politique ou représentant de la Croix-Rouge avait mené un tel langage il se serait vu lui reprocher, et de droit, de commettre du défaitisme sinon de la haute trahison.

L'autosuffisance en denrées alimentaires fut d'abord à 52%, grâce au plan *Wahlen* elle atteignit les 70%, le reste dépendant de l'importation. Les carburants et le charbon manquants, là aussi le pays dépendait des importations de l'extérieur. *Gotthard Frick* montre dans son livre «Hitlers Krieg und die Selbstbehauptung der Schweiz 1939–1945» (La guerre de Hitler et l'autodétermination de la Suisse 1939–1945), jusqu'à quel point, en 1944/45, la situation alimentaire devint «très critique», l'illustrant par un exemple: «Ainsi, suite à la pénurie en charbon, dans la maison parentale de l'auteur, toutes les conduites d'eau gelèrent en crevant. Notre famille fêta donc Noël 1944 enrobée dans leur manteau d'hiver et portant des gants pendant que du plafond pendaient les glaçons.» (p. 30)

La génération d'antan avait la ferme volonté de protéger et de défendre leur vie en commun démocratique, mûrie longtemps, la réalité et l'histoire l'ayant confirmée dans tous les aspects. Comme Gotthard Frick le présente de manière pertinente et convaincante dans son livre, la Seconde Guerre mondiale aurait trouvé un déroulement complètement différent et beaucoup plus court si

Suite page 7

Intervention en faveur de milliers d'enfants victimes de la guerre

Extraits du livre «La Croix-Rouge suisse au secours des enfants 1942–1945» de Serge Nessi

Nos convoyeuses, françaises et suisses, ne pouvaient retenir leurs larmes; un enfant me dit: «On dirait qu'on est des rois!»

«L'écho de l'arrivée du premier convoi spécial de Paris le 25 mars [1942] avec 647 enfants du Nord [occupé] de la France, fut profond. Tôt le matin, à la gare [genevoise] de Cornavin, les autorités politiques et militaires étaient présentes, de même que les représentants du consulat général de France. Cheville ouvrière de l'accueil, le Dr Oltramare était également présent, comme il le fut par la suite à l'arrivée de chaque convoi, ayant chaque fois quelques paroles de bienvenue et de réconfort pour les jeunes arrivants. Mais dans son allocution du 25 mars, conscient des obstacles qui s'annonçaient déjà, il proclama une nouvelle fois son espoir de voir l'action de la Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants devenir une entreprise humanitaire véritablement européenne:

‹Enfants de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie; enfants des pays éprouvés par la guerre, sachez que la Suisse ne demande dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités qu'à vous ouvrir ses frontières pour vous accueillir›. (p. 91 sq.)

L'atmosphère dans ce premier train spécial a été décrite de manière très vivante par *Odette Micheli,* responsable de l'organisation à Paris et qui accompagnait ce premier convoi:

‹La population avait été avertie par les journaux, et quelle ne fut pas notre surprise de trouver, presqu'à partir de la dernière limite de contrôle allemand de Pougny-Chancy, des gens aux passages à niveau ou le long de la voie, faisant des signes de bienvenue. Les enfants massés aux fenêtres demandaient avec anxiété: ‹On est en Suisse, maintenant?› En approchant de Genève, nous n'en croyions plus nos yeux: tous les talus, les ponts chevauchant les voies, étaient noirs de monde agitant de petits drapeaux, des enfants criaient: Vive la France! Les nôtres répondaient: Vive la Suisse! Et le train entra en gare dans un délire de chants et d'acclamation. Nos convoyeuses, françaises et suisses, ne pouvaient retenir leurs larmes; un enfant me dit: «On dirait qu'on est des rois!›» (p. 92 sq.)

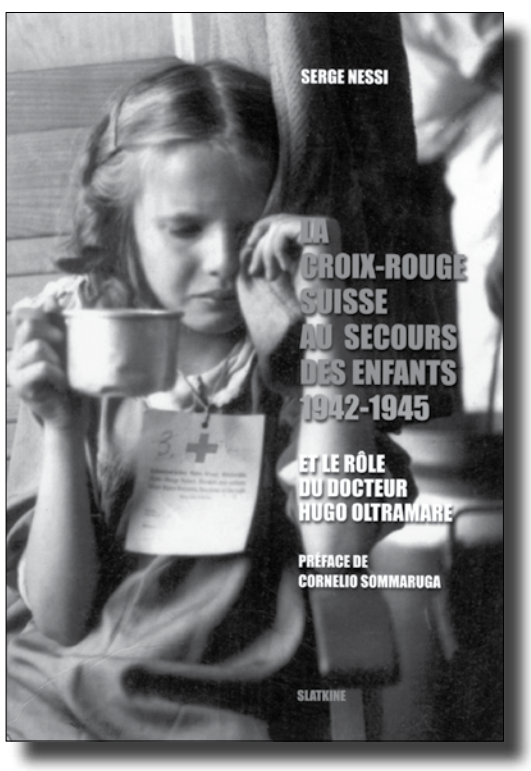

ISBN 978-283-210-458-3

Les résultats furent remarquables. Dans tous les cantons, écoliers, samaritains, volontaires allèrent, semaine après semaine, de porte en porte, récolter les dons.

«La Commission de propagande, qui s'occupait aussi de la presse et du financement *(Mittelbeschaffung),* fut chargée d'organiser la campagne de recherche de moyens financiers et matériels. La pierre angulaire de cette campagne était le ‹Sou hebdomadaire› *(‹Wochenbatzen›),* une idée développée par la *Croix-Rouge anglaise* au début de la guerre et qui avait donné des résultats très satisfaisants. Cette approche avait un double avantage. D'une part elle permettait aux classes les moins favorisées de participer chaque semaine à l'effort national par une contribution de 10 centimes, symbolique mais importante; de l'autre elle permettait une rentrée de fonds régulière, sans concurrencer les collectes annuelles d'autres associations. Les résultats furent remarquables. Dans tous les cantons, *écoliers, samaritains, volontaires* allèrent, semaine après semaine, de porte en porte, récolter les dons. A la fin de l'année 1942, le Sou hebdomadaire, lancé en avril, avait rapporté une somme de 1,3 millions de francs et au début 1944 son rendement moyen était de 200 000 francs par mois. L'action du Sou hebdomadaire s'étendit, essentiellement en 1942, au commerce alimentaire *(Migros, Coop, etc.)* où l'on commença à vendre des timbres aux acheteurs de certaines marchandises.

Si l'on examine les finances du Secours aux Enfants on constate qu'en 1943 les recettes du Sou hebdomadaire (2,18 millions) représentaient la deuxième source de revenus, derrière les parrainages (2,38 millions), dont nous parlerons plus loin, mais devant tous les autres dons ou collectes réunis (1,81 million). Le peuple suisse poursuivit son effort financier jusqu'à la fin de l'année 1946, date à laquelle le Sou hebdomadaire avait rapporté 8,67 millions de francs. Les années suivantes les contributions se réduisirent considérablement, le pays manifestant sa solidarité internationale au travers du *Don suisse.* (p. 97 sq.)

Outre le Sou hebdomadaire, la population suisse fut appelée à faire don de coupons de rationnement afin de procurer aux enfants hébergés les vivres, chaussures, textiles et savon nécessaires. Tous les coupons, même échus, purent être donnés au Secours aux Enfants, puisque leur équivalent en marchandise n'avait pas été utilisé.

La collecte de coupons, de par sa portée et sa valeur morale, fut préférée à une réduction des quantités mises à disposition de la population par l'Etat. Les résultats de cette collecte furent tels que la *Croix-Rouge suisse* accepta, à plusieurs reprises, qu'une partie des coupons fût libérée pour acheter des vivres destinés à l'étranger. Des collectes de linge et de vivres vinrent compléter les démarches de la *Croix-Rouge suisse* auprès du public.» (p. 98 sq.)

Mais ces activités dépendaient d'abord de l'approbation des autorités fédérales car elles ne devaient pas affecter négativement la politique étrangère du pays, ni déroger au principe de neutralité.

«Pendant toute la période examinée, les activités de la *Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants* furent conditionnées par de nombreux facteurs extérieurs. Elles étaient soumises à l'assentiment des autorités civiles ou militaires des pays dans lesquels elle souhaitait intervenir. Mais ces activités dépendaient d'abord de l'approbation des autorités fédérales car elles ne devaient pas affecter négativement la politique étrangère du pays, ni déroger au principe de neutralité afin de ne pas compromettre la position de la Confédération aux yeux des belligérants. Cette politique de stricte neutralité, au respect de laquelle veillait le délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide humanitaire [*Edouard de Haller*], a pesé de tout son poids sur le travail du Secours aux Enfants. D'ailleurs son président déclarait au printemps 1942 déjà qu'il devait évoluer sur un «verglas politique». Mais pouvait-il en être autrement? Pour certains, qui ont de la peine à se souvenir ou à s'abstraire du temps présent pour tenter de reconstituer le passé, les conditions des années de guerre sont aujourd'hui difficilement imaginables. A une époque qui recherche la primauté de l'humanitaire, où l'ingérence au nom des victimes tend à devenir un dogme, où les envolées théoriques ou philosophiques masquent le plus souvent une méconnaissance de la réalité, la conformité de l'action humanitaire à des intérêts nationaux, surtout en temps de conflit, est contestée. Mais en 1942 l'alternative pour la *Croix-Rouge suisse* aurait été l'inaction.

Organisme semi-officiel, comme on le lui rappelait souvent, et donc tenue beaucoup plus que d'autres au respect de la légalité, la *Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants* a pu, dans le cadre qui lui avait été fixé, agir efficacement et compter sur l'appui des autorités et le soutien de toute la population suisse.» (p. 228 sq.)

Plus de 550 000 enfants ont reçu une assistance alimentaire.

«Malgré l'étroit périmètre d'action qui lui était imposé, tant par son statut de Société nationale que par l'environnement dans lequel elle devait évoluer, malgré la nécessité d'éviter toute activité qui aurait pu apparaître comme contraires aux intérêts de la Suisse ou mal interprétée de l'étranger, mettant ainsi en danger l'ensemble de ses opérations, et malgré (si l'on ose la comparaison avec l'époque actuelle) le manque d'expérience de ses dirigeants comme de ses délégués, confrontés pour la première fois à un conflit d'une telle ampleur et à des enjeux d'une telle complexité, la *Croix-Rouge suisse, Secours aux Enfants* a obtenu des résultats impressionnantes.

Grâce à l'engagement de ses responsables, à la motivation et au dynamisme de ses représentants sur le terrain, au dévouement de milliers de collaborateurs et de bénévoles, à la capacité d'accueil et à la générosité de toute la population suisse, le *Secours aux Enfants* a pu intervenir efficacement en faveur de dizaines de milliers d'enfants victimes de la guerre. Ainsi, jusqu'en 1945, près de 55 000 enfants, en majorité français, ont pu venir en Suisse pour un séjour de trois mois, la plupart hébergés dans des familles. En 1944 et 1945 ce sont 25 000 enfants du Doubs, du Haut-Rhin et d'Italie du Nord qui, fuyant des combats, ont trouvé un refuge provisoire sur territoire helvétique. L'accueil en Suisse s'est poursuivi pendant les années d'après-guerre et 80 000 autres enfants, originaires d'une douzaine de pays européens, en ont profité jusqu'en 1949, date de la reprise des activités du *Secours aux Enfants* par les structures permanentes de la *Croix-Rouge suisse.* Quant aux enfants prétuberculeux ils ont été 5700 entre 1945 et 1949 à bénéficier de soins dans des établissements spécialisés en Suisse; 1500 autres ont encore été accueillis les années suivantes.

Entre 1942 et 1945 l'aide apportée sur le terrain a été particulièrement importante. En France, ce sont quelque 54 000 parrainages qui ont été offerts à des enfants, français et étrangers, par des familles suisses; d'autre part plus de 550 000 enfants ont reçu une assistance alimentaire.» (p. 31)

Nous avons besoin d'une jeune génération capable d'assumer les devoirs de la vie

par Eliane Gautschi, enseignante spécialisée et directrice d'école

A la fin du mois d'août de l'année passée, la Suva[1] a publié les résultats d'une étude[2] concernant les lésions corporelles dues à des actes de violence en Suisse. Cette étude a été réalisée par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA), une section de la Suva. C'est la suite d'une étude publiée en 2009[3] de la même administration, montrant les résultats des dernières 19 années. L'auteur des deux études est Bruno Lanfranconi, chef du secteur statistique de la Suva. Les faits sont alarmants: Le nombre des lésions corporelles dues à des actes de violence dans le domaine public a augmenté massivement et de façon accélérée en Suisse depuis le milieu des années 1990. Un tournant n'est pas en vue d'après l'étude. Un tel développement est inquiétant et démolit les bases de notre Etat de droit. Les émeutes organisées à toute vitesse par SMS à la place de Bellevue et à la gare centrale de Zurich nous interpellent ou, lorsque des spectateurs violents causent l'interruption d'un match de football, comme ce fut le cas récemment lors du match du FCZ contre GC. Il est inadmissible de ne pas y prêter attention, de ne pas regarder de près ou bien de paralyser une discussion constructive en relativisant les faits ou en lançant des arguments purement idéologiques. Dans un Etat de droit, les conséquences légales de tels actes illicites sont clairement réglées et ils doivent être sanctionnés. Les jeunes ont cependant besoin de tâches et de devoirs qu'ils peuvent et qu'ils doivent assumer, qui leur donnent un sens et un soutien dans la vie, pour qu'ils soient capable de prendre la relève comme génération suivante dans la cohabitation sociale.

Les rapports d'accidents livrent des données claires

L'étude publiée actuellement par le *Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents* LAA (SSAA), appelée par la suite «étude Suva» se joint à une étude de 2009 de la même administration qui avait analysé les données jusqu'en 2006. La nouvelle étude comprend les données jusqu'en 2009. En tant que bureau de déclaration des assurances-accidents, le SSAA saisit tous les cas de salariés de 15 à 64 ans de la population suisse, assurés obligatoirement contre les accidents. C'est à peu près la moitié de la population suisse. En 2009 le nombre s'élevait à peu près à 3,9 millions de salariés.[4] Les données se réfèrent à des personnes ayant eu besoin d'aide médicale à cause de blessures (indépendamment du fait d'une plainte contre les agresseurs).

> «Les premiers jeux vidéo présentant des actes de violence très réalistes sont arrivés sur le marché au milieu des années 90. L'existence d'un lien direct entre la consommation de ces représentations et un comportement violent est bien documentée dans la littérature. Il y a lieu de craindre que l'impact des jeux électroniques dépasse largement celui de la consommation médiatique passive, car il en résulte un véritable entraînement aux comportements violents.» (Lanfranconi, 2009, p. 3)

Déjà depuis quelques années la *statistique policière de la criminalité SPC* a enregistré un nombre croissant d'actes de violence. Dans d'autres études, ces chiffres ont cependant été interprétés uniquement comme conséquence d'un comportement de dénonciation modifié et d'un taux élevé de délits élucidés: Actuellement les délits seraient dénoncés plus vite qu'avant et plus de cas seraient élucidés, c'est pour cette raison que les chiffrent auraient augmenté.[5] Cette argumentation a déjà été discutée et réfutée de façon percutante dans l'étude Suva de 2009. Les données présentées sont documentées par des rapports médicaux et hospitaliers. Des blessures ayant besoin de soins médicaux ne peuvent que rarement être dissimulées. On va chez le médecin si les blessures le demandent, mais il n'y a pas toujours dépôt de plainte. Les chiffres montrent clairement une augmentation des cas de violence parmi les jeunes gens en Suisse. Les cas de lésions corporelles dues à des actes de violence enregistrés par les assureurs LAA et exploités dans l'étude, montrent exactement la même tendance que la statistique policière de la criminalité.[6]

2009: 16 000 blessures dues à la violence

Depuis le milieu des années 1990 le nombre des blessures corporelles dues à des actes de violence a augmenté de 150%, c'est ce que prouvent les données statistiques de l'étude Suva. Déjà dans l'étude de 2009, il s'est avéré que le nombre de cas causés par des actes de violence[7] entre 1991 et 2006 avait doublé, le risque pour les jeunes hommes de se blesser lors d'actes de violence avait même triplé. Elle montre qu'aucun changement de tendance n'est en vue mais que le nombre de blessures causées par des actes de violence a continué à augmenter. L'augmentation accélérée de cas de violence se montre le plus distinctement parmi les 15 à 24 ans, suivi par les 25 à 34 ans. Le nombre des 15 ans est relativement bas, ce qui est lié au fait qu'à cet âge peu de jeunes sont déjà intégrés dans la vie active et assurés dans le cadre de la loi sur l'assurance-accidents. Parmi les jeunes hommes entre 15 et 24 ans l'étude constate une augmentation de nouveaux cas de 300% entre 1995 et 2009, parmi les femmes du même âge ce sont 118%. En 2009, dans cette catégorie d'âge, 13 hommes sur 1000 assurés ont subi une blessure corporelle causée par un acte de violence, parmi les femmes il y en avait 2 à 3. Même parmi les hommes agés de 35 à 44 ans on peut encore constater une augmentation des cas de violence de 58%. Les cas de violence les plus graves concernent des hommes entre 25 et 44 ans. Cela est également valable pour les femmes qui sont victimes d'actes de violence; là on suppose qu'il s'agit pour la plupart de délits relationnels. Calculée sur toute la population[8], d'après cette étude 16 000 personnes auraient subi une lésion corporelle due à un acte de violence demandant une consultation médicale en 2009.[9]

Jeunes hommes, week-end et heures nocturnes

Les délits dus à la violence arrivent pour la plupart des cas pendant les heures nocturnes tardives ou tôt le matin lors de sorties le week-end. Presque 70% des blessures des hommes se produisent pendant les heures nocturnes après minuit jusqu'à 6 heures du matin, l'heure la plus dangereuse étant entre 1 et 2 heures. Les femmes dans 50% des cas courent le plus de risques entre 2 et 3 heures du matin. Le nombre de victimes qui n'habitent pas sur place a aussi augmenté. Leur pourcentage se situe déjà, pour les hommes, à 60%. Celui qui a déjà observé combien de jeunes gens se rendent encore en ville aux heures tardives, ne s'en étonne pas.

Coûts élevés

Dans l'étude de 2009 les coûts des traitements de personnes blessées lors d'actes de violence ont été relevés. Ce sont en moyenne 6700 francs suisses par cas. Ils dépassent les coûts moyens pour les accidents pendant les loisirs de 40%. Par contre le taux de cas dans lesquels les prestations ont été réduites à cause de la responsabilité de la part de l'assuré sont nettement plus haut que pour les accidents de loisirs. Cela veut dire que souvent les victimes se sont mises en danger par leur propre responsabilité (provocation, participation à des bagarres et des rixes) et que les indemnités financières ont été réduites. Malgré ces réductions, l'augmentation des coûts dans les cas de violence entre 1991 et 2006 est de 73%.[10] Composés de coûts de guérison, d'allocation journalières, de rentes d'invalidité et de rentes pour les survivants, les coûts des cas de violence ont augmenté d'environ 28 millions (1991) à environ 64 millions (2005).[11]

> «Les jeunes gens qui adoptent un comportement violent constituent une minorité, tant parmi les Suisses que parmi les étrangers. Une petite minorité hors normes peut toutefois changer les règles du jeu de toute une société si l'on ne veille pas à entretenir une culture consistant à garder les yeux ouverts.» (Lanfranconi, 2009, p. 3)

Les causes de la violence

L'étude Suva pose la question des causes de cette augmentation massive de la propension à la violence des jeunes. Déjà dans l'étude Suva de 2009 ces questions ont été abordées de manière détaillée. Les accidents dus à des actes de violence déclarés à le SSAA ne permettent cependant pas de conclusions directes sur la propension à la violence des gens concernés. Lorsqu'on interroge les jeunes délinquants, «c'est une image bouleversante d'êtres humains qui ne savent pas encore très bien ce qui se passe avec eux.»[12] Des facteurs personnels de risque ou de protection pour le comportement violent ont été élaborés par *Ribeaud/Eisner* dans la «Zürcher Studie».[13]

Indications pour la prévention

La «Zürcher Studie» énumère une série de facteurs qui favorisent et expliquent l'augmentation de la violence. Ils nous donnent une série d'importantes indications pour la prévention d'actes violents et montrent des possibilités pour arriver à un tournant dans ce développement néfaste.

Pour que ces délits de violence se produisent, il faut d'après cette étude, l'ensemble de divers facteurs. Pour cette raison la question se pose de savoir ce qui a changé depuis les années 1990 qui pourrait expliquer l'augmentation alarmante de blessures dues à la violence:

A la différence des temps révolus, les jeunes gens peuvent aujourd'hui rester dehors jusqu'à l'aube. L'offre de consommation et de loisirs a été énormément élargie. Pendant les week-ends les transports publics sont disponibles 24 heures sur 24. Parallèlement au «tourismes des sorties» la consommation excessive d'alcool, de différentes drogues (aussi les «drogues designer») et de contenus violents des médias s'est énormément répandue. Il n'est donc pas étonnant que dans les villes dites «Party-Villes» comme centres de consommation de loisirs, pendant les week-ends et pendant toute la nuit le nombre d'accidents dus à la violence ait augmenté très vite.

Des nuées de jeunes gens sont en route. Un lycéen a déclaré de façon décontractée: «Mais qu'est-ce que vous croyez, pourquoi avons-nous *Twitter* et *Facebook*?» Il a dit qu'ils allaient consommer en groupes à un moment donné dans certains locaux «leur» party-drink pour se vouer ensuite à d'autres activités en commun. Ce n'est nullement nécessaire de se connaître personnellement. Si jamais on avait mauvaise conscience, on pourrait se dire «qu'on a tout simplement fait comme les autres».

Lors de délits lourds c'est souvent la cocaïne qui est en jeu, consommée d'après les indications d'hôpitaux par des gens toujours plus jeunes. Cette drogue désinhibe à court terme, rend agressif et diminue le contrôle de soi-même.

Bien des jeunes ne sont plus que très sporadiquement sous le contrôle de leur parents; ils ne respectent plus les heures de rentrée prescrites par les parents et ne les informent souvent pas avec qui ils sortent et où ils vont; sécher les cours à l'école est devenu plus fréquent et le temps passé dans le cadre de la famille est de plus en plus court.

Ces constatations sont importantes pour des réflexions préventives. Les jeunes ont besoin du soutien relationnel de leurs parents et de leurs familles. Ils ont surtout besoin d'un sens dans la vie. Un but qui est plus fort que le «tittytainement» made in USA. Ils doivent être conscients déjà avant la puberté de leur importance positive au sein du «bonum commune», dans les communes, dans les institutions et associations porteuses du bien commun et de culture et y avoir leur place. Dans tous ces domaines on fait un travail de jeunesse durable qui doit de nouveau être mis en valeur. C'est ce qui donne un sens à nos jeunes, une satisfaction interne et un cercle d'amis s'intégrant de façon positive dans la société.

Des jeux vidéo – le comportement violent s'entraîne

On mentionne dans l'étude Suva comme facteur responsable aussi une consommation augmentée de médias ce qui occupe aujourd'hui une bonne partie des loisirs des jeunes. En même temps que l'augmentation de cas de violence en Suisse, grâce à la diffusion d'ordinateurs très performants des jeux vidéo violents très réalistes – interactifs – sont apparues sur le marché. A la différence de la télévision apparue plus tôt, ces jeux vidéo donnent l'occasion d'entraîner des comportements agressifs. Les contenus violents représentent des modèles de comportement au quotidien et causent une désensibilisation envers la violence réelle.[15]

> «Il y a quinze ans, la violence dans l'espace public a subitement commencé à augmenter, et elle a continué de croître jusqu'aujourd'hui. Aucune réponse sociale adaptée n'a encore été trouvée. Dans certains endroits, on n'a même pas encore pris conscience du problème.» (Lanfranconi, 2011, p. 38)

Pas de «violence importée» – l'étude du groupe de chercheurs de Martin Killias

Dans l'étude Suva on parle également de la nationalité des jeunes délinquants. C'est fait d'une manière très différenciée et bienfaisante. L'immigration augmentée de la région de l'ancienne Yougoslavie et d'Albanie appartient aussi aux facteurs qui ont clairement augmenté depuis les années 1990 et qui sont donc parallèles à l'augmentation d'accidents causés par des actes de violence.

Suite page 8

«La Croix-Rouge suisse …»
suite de la page 6

cette volonté et cette détermination avaient gagné les esprits sur le niveau politique et militaire dans d'autres pays aussi. Le livre consacré au Secours des enfants de la Croix-Rouge suisse le montre de façon impressionnante: Sans avoir maintenu la neutralité, ce qui ne se réalisait qu'ancrée sur la détermination de défendre son indépendance, le Secours des enfants n'aurait pas existé. La volonté de l'autodétermination ainsi que la liberté sont les préalables de l'humanité vécue. La population suisse l'a fait, tout naturellement, comme le rend évident le livre de Serge Nessi, et ceci dans une époque difficile et sans en faire beaucoup de bruit.

Au lieu d'attaquer, comme le font les idéologues *Bergier*, toute une génération qui, dans une situation historique extrêmement difficile et dangereuse, a accompli un travail impressionnant tout en sauvegardant sa dignité et pratiquant l'humanisme vécu, il vaudrait mieux aujourd'hui de se poser, en toute modestie, la question si la génération grandie dans la haute conjoncture et dans la prospérité à dimensions jamais vues était capable de faire autant. Les préalables matériels, les capacités intellectuelles, la flexibilité mentale étant pourtant donnés, il n'en faudrait peut-être que d'un grain de courage de se libérer de l'indicible abrutissement ayant, ces dernières décennies, asphyxié toute conscience d'identité dans la destruction culturelle et dans la manie de consommer, tendances de provenance anglo-américaine. Peut-être qu'il ne nous faut «que» d'une légère prise de conscience que nous portons nous-mêmes la responsabilité du bien commun et d'un peu de respect face à l'histoire pour affronter les défis d'aujourd'hui d'une manière constructive. La lecture du livre de Nessi nous y apporte un soutien précieux. •

Est-ce que les coulées de boue vont être suivies par des avalanches de neige?

Appel à la générosité publique pour la famille Rauber, Blausee-Mitholz

Des pluies diluviennes et en plus la fonte de neige ont causé d'énormes dégâts dans le Kandertal et dans le Lötschental le 10 octobre 2011. La famille d'éleveurs de la vache d'Hinterwald, *Heinz, Silvia* et *Urs Rauber,* dans le Gasterntal a également été frappée durement.

Beaucoup d'entre vous ont sûrement déjà vécu la force de l'élément de l'eau soit des glissements de terrain, des rues et des chemins érodés, des conduites d'eau cassées, des dommages aux bâtiments et machines, des terres agricoles inondées, etc. En ajoutant les diverses requêtes aux assurances et le souci de financement causé par la perte de revenu et les coûts de restauration.

La dimension, avec laquelle la famille Rauber a été frappée par cette tempête, dépasse ce qui a été mentionné. Les conséquences ne sont pas encore prévisibles.

Les coulées de boue ont transformé le Gasterntal en un paysage lunaire coupé du monde extérieur. Les vaches, les bovins et les petits veaux ont été transportés par hélicoptère à Seiden pour être transportés ensuite dans des bétaillères et des tracteurs empruntés, car le propre tracteur et les bétaillères se trouvaient sous les décombres, à Mitholz dans le camp d'hiver. A Mitholz, où la famille Rauber passe les mois d'hiver, ils ont été épargnés de la noyade. Sauf les poules couveuses de Sylvia, pour lesquelles il n'y avait plus une chance de salut, aucun animal n'a eu de dommage.

Les coulées de boue ont transformé le Gasterntal en un paysage lunaire. (photo www.heimritz.ch)

En ouvrant un compte de dons, nous tenons à exprimer notre consternation et à vous appeler, chers lectrices et lecteurs, à faire un don pour cette famille. Pour le don, utilisez le compte bancaire suivant, nous vous en remercions d'avance:
Raiffeisenbank Kiesental
IBAN: CH98 8081 1000 0034 98532

Depuis des générations, les familles Rauber de Mitholz ont vécu et travaillé durant les mois d'été dans le Gasterntal. Pendant longtemps, l'alpage servait à estiver environ 80 chèvres et par la suite, les vaches s'y rendaient également. Heinz et Sylvia Rauber ont trouvé avec la race d'Hinterwald la vache idéale qui s'est montrée la mieux adaptée à la région et qu'on trait à la main. Par sa taille, elle allait bien dans les étables.

L'auberge de montagne «Heimritz», avec ses repas simples et «copieux» et la possibilité d'hébergement, est un point d'appui pour la famille Rauber. Beaucoup de randonneurs ont déjà apprécié les «Meringues de Heimritz». La famille Rauber tient l'auberge pour que les touristes puissent avoir un aperçu de la vie des bergers. Ainsi par exemple, les touristes peuvent découvrir comment le beurre est encore tourné à la main, dans une barate.

Au printemps 2009, Urs Rauber a repris la propriété et l'exploitation alpestre dans sa cinquième ou même sixième génération à Mitholz dans le Gasterntal. Les parents, Heinz et Sylvia, ont continué à aider activement. Par beau temps, juste au moment où les randonneurs affamés et assoiffés viennent à *l'auberge Heimritz*, Urs est en action avec sa presse à balles rondes. Une activité annexe qu'Urs a déjà commencée en neuvième classe.

A Mitholz, il y a actuellement 5 vaches, 1 bœuf et 5 petits veaux de la race d'Hinterwald dans l'étable. Pour cet hiver, il y a suffisamment de réserve. On ne sait pas encore si et combien d'animaux pourront retourner l'été prochain au Gasterntal. La plus grande partie des terres agricoles est sous les décombres et les éboulis. La grange aussi est remplie de gravats.

L'espoir réside dans l'auberge. Ce bâtiment a été épargné. Mais, l'approvisionnement en eau et l'accès doivent être rétablis pour que l'auberge puisse continuer à être exploitée.

Le travail continuera pour la famille Rauber, mais de nombreux projets d'Urs sont «enterrés». Un début difficile pour le jeune agriculteur.

La famille Rauber regarde à la fois avec espoir et inquietude vers le prochain printemps. Qui sait quel chemin les prochaines avalanches de neige vont prendre après tous les changements topographiques causés par les coulées de boue?

En toute confiance, nous souhaitons à la famille Rauber que *l'auberge Heimritz* surmonte non seulement cet hiver, mais survive à toutes les conditions météorologiques à venir, et nous espérons que les dons embelliront un peu son quotidien. Le comité recommande les dons de tout cœur!

Kathrin Berger, Association suisse d'élevage de la vache d'Hinterwald

D'autres informations et photos du Gasterntal sur le site: *www.heimritz.ch*

(Traduction *Horizons et débats)*

«Nous avons besoin d'une jeune …»
suite de la page 7

L'étude se réfère aux statistiques policières d'après lesquelles la part d'étrangers aux délits de menaces et blessures corporelles en Suisse est extrêmement élevée en comparaison européenne. Chez les 15 à 24 ans les adolescents suisses se distinguent peu de leurs collègues étrangers. Par contre le chiffre des cas dans les autres classes d'âge est plus élevé pour des personnes d'origine étrangère. Des sondages et des dates LAA montrent que l'explication ne se trouve pas dans le fait que les délinquants étrangers soient plus souvent dénoncés ou plus souvent victimes de violence. Par contre les adolescents étrangers ont plus souvent des facteurs de risques dans leur entourage familial, social et scolaire.[16] Dans les cas de jeunes Suisses avec des risques pareils, on observe les mêmes conséquences. *Lanfranconi* renvoie à l'étude très instructive de *Killias et al.*[17] Le groupe de chercheurs autour de Killias a constaté dans une comparaison d'adolescents en Suisse et en Bosnie-Herzégovine que ces jeunes dans leur pays d'origine commettent plutôt moins d'actes criminels que leur compatriotes en Suisse. Ce n'est donc pas une criminalité de violence «importée» que nous observons chez nos jeunes immigrés. Il semble plutôt que ces jeunes dans leurs pays sont entourés de structures familiales et sociales, sont introduits comme génération montante dans leurs devoirs et qu'ils prennent ces devoirs plus au sérieux que les jeunes du même âge en Suisse. Les adolescents immigrés et leurs parents devraient donc être mieux introduits aux possibilités d'activités de loisirs dans notre pays, relève l'étude de Killias. A mon avis ces propositions de prévention devraient être élargies. Il faudrait réfléchir comment amener un changement général parmi les jeunes. La question se pose de savoir entre autre pourquoi beaucoup de jeunes passent leur temps libre surtout à des activités de distraction qui n'entraînent en général pas d'engagements utiles. C'est le cas tout autant pour les jeunes Suisses. Une analyse fondamentale de la pratique éducative et de l'offre de consommation aux adolescents serait utile.

Que faire?

En premier lieu, il faut honnêtement prendre connaissance des faits. «Pour des raisons pas compréhensibles, la langue de bois est toujours très appréciée»[18], constate l'auteur qui déclare: «une réaction appropriée à la violence en augmentation permanente depuis 15 ans dans l'espace public, n'est pas encore trouvée.»[19] Dans ses conclusions, il s'occupe moins de propositions de prévention pour les jeunes enfants que de la question de savoir comment la violence juvénile déjà présente pourrait être endiguée.»[20] Dans ce contexte, il pose la question de l'efficacité de sanctions.[21] La violence fait partie des délits ayant le taux de récidives le plus élevé qui augmente avec chaque sanction. L'effet dissuasif augmente avec la sévérité de la sanction et aussi avec la probabilité d'être appréhendé. La condition est toutefois que les jeunes gens savent quand ils commettent un acte passible d'une sanction et quelles en sont les conséquences. Là, il faut entre autre aussi de l'information, car 42% des jeunes interrogés dans l'étude de Saint-Gall[22] croient qu'étant mineurs ils n'ont rien à craindre de la police (en Suisse un enfant est passible de sanctions à partir de 10 ans!). Il semble que des sanctions soient efficaces pour un délinquant individuel lorsqu'elles sont prononcées par un tribunal, mais de manière relativement mesurées. Des données récentes montrent que des engagements sociaux ne sont pas forcément plus efficaces que de courtes privations de liberté sans sursis. De même des amendes avec sursis au lieu de courtes privations de liberté sont souvent contreproductives. Les délinquants doivent savoir et apprendre que quelque chose de décisif se passe lorsqu'ils font recours à la violence, autrement ils tirent la conclusion qu'ils peuvent enfreindre la loi sans devoir compter avec des conséquences sérieuses. Là, une réponse sans équivoque aux comportements violents s'impose de la part de la société, car comme l'auteur dit: «[…] l'augmentation non freinée de la violence dans l'espace public laisse supposer que la pratique habituelle ne représente pas de message clair. Cela est d'importance primordiale si l'on considère que la pratique du droit pénal prend de l'influence sur le développement moral de la société toute entière.[23]

Les données de l'étude sont claires et montrent un développement regrettable. Y mettre un terme, nous le devons à nous et à notre pays. «Les jeunes gens faisant recours à la violence forment une petite minorité, aussi bien parmi les Suisses que parmi les étrangers. Une petite minorité extrême peut cependant changer les règles de jeu de toute une société si l'on n'y prête pas attention de manière conséquente.»[24] Ce devoir doit être assumé par chacun de nous dans son champ d'action social. •

---

1 Suva = l'assurance-accidents obligatoire de Suisse

2 Lanfranconi, Bruno. *Nouvelle montée de la violence chez les jeunes. Résultats des statistiques de l'assurance-accidents selon la LAA.* Edité par le *Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents* LAA (SSAA), 31 août 2011

3 Lanfranconi, Bruno. *La violence chez les jeunes. Contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAA.* Edité par le *Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents* LAA (SSAA), 16 juin 2009

4 Y inclus tous les salariés travaillant au moins 8 heures par semaine chez le même employeur, ainsi que les apprentis et les chômeurs enregistrés.

5 Cela concerne par exemple l'étude autrement très intéressante «Zürcher Studie». Cf. Ribeaud, Denis et Eisner, Manuel. *Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich.* Université de Zurich, décembre 2007

6 cf. Lanfranconi, 2011, p.3 et p. 6 sqq.

7 Des accidents, c'est-à-dire des lésions corporelles dues à des actes de violence sont définis par le groupe de causes de bagarre, altercations, agression, acte criminel et autres bagarres, rixes au couteau, homicide involontaire, meurtre. Pas dans cette catégorie: violence contre soi-même (suicide), et des actes criminels en rapport avec des accidents de route (p.ex. sous l'influence de drogues et d'alcool).

8 Les données saisies par la Suva et le SPC sont estimées sur toute la population, en partant de la supposition que la fréquence de blessures causées par la violence chez les non-assurés LAA ne se distingue pas essentiellement de celle des assurés.

9 cf. Lanfranconi, 2011, p. 3 et p. 13 sqq.

10 Ces chiffres se référaient aux salaires assurés et sont arrangés selon le taux de hausse des prix.

11 cf. Lanfranconi, 2009, p. 15 sqq.

12 Lanfranconi, 2011, p. 39

13 cf. Ribeaud, Eisner. 2007

14 Lanfranconi suit dans l'essentiel l'argumentation de Kilias et al. *Grundriss der Kriminologie.* Eine europäische Perspektive. Berne, 2011

15 Lanfranconi, 2011, p. 40 et 2009, p. 24

16 A ce sujet l'auteur renvoie à l'étude de Ribeaud/Eisner.

17 Kilias. Martin et al. Importierte Gewaltkultur oder hausgemachte Probleme? Zur Delinquenz Jugendlicher aus Südosteuropa in der Schweiz im Vergleich zur Jugenddelinquenz in Bosnien Herzegowina. *www.rwi.uzh.ch/lehreforschung/alphabetisch/kilias/publikationen/Bericht_importierte_Gewalt.pdf*

18 Lanfranconi, 2011, p. 37

19 Lanfranconi, 2011, p. 5

20 cf. les excellents matériaux du professeur bernois de pédagogie *Françoise Alsaker.* De même la brochure éditée par *Zeit-Fragen «Jugend und Gewalt. Unsere Kinder und Jugendlichen brauchen Erziehung»* par Alfred Burger et Eliane Gautschi.

21 Lanfranconi se réfère dans ses remarques à l'efficacité de sanctions dans l'essentiel à Martin Killias, 2011.

22 Killias, 2011, p. 189

23 Lanfranconi, 2011, p. 46

24 Lanfranconi, 2009, p. 3